H&M
Hommes & Métiers
LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

# 10ème SEMAINE DE L'ARTISANAT EN MOSELLE

GRAND JEU CONCOURS
C'est CMA journée !

JOUEZ ET GAGNEZ
## UNE JOURNÉE DE RÊVE
OFFERTE PAR LES ARTISANS DE LA MOSELLE

**DU 9 AU 23 MARS 2012,** le grand public est invité à se rendre dans vos entreprises pour **PARTICIPER** et **GAGNER DE NOMBREUX CADEAUX !**
infos sur **cma-moselle.fr**

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Moselle

N°255 - FÉVRIER 2012 - 0,46 €

# NOUS SOUTENONS VOTRE AUDACE D'ENTREPRENDRE EN LORRAINE

**Quelle que soit votre envie d'entreprendre, la Banque Populaire Lorraine Champagne vous accompagne dans tous vos projets.**

Créée il y a plus de 100 ans par 3 Maîtres artisans bouchers, cordonniers, boulangers, la BPLC répond toujours à ses principes fondateurs de banque coopérative en aidant ceux qui entreprennent. Aujourd'hui encore, la Banque Populaire est la banque d'un artisan sur 2, d'un commerçant sur 4, d'un franchisé sur 4, d'une entreprise sur 2.

Créateur ou repreneur d'entreprise lorrain, bénéficiez de notre réseau de 285 spécialistes à votre écoute dans tous les domaines de votre vie professionnelle et de votre vie privée.
Vos perspectives de création ou de reprise soulèvent un certain nombre de questions et vous voulez disposer des solutions répondant à vos attentes et adaptées aux spécificités de votre future entreprise.

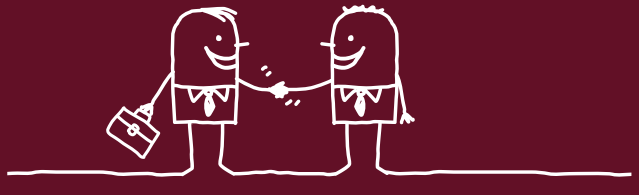

## VOUS SOUHAITEZ

- **financer vos investissements**
- **protéger votre patrimoine personnel**
- **gérer votre cycle d'exploitation**
- **optimiser la gestion de vos flux financiers**
- **organiser vos fonds propres**
- **motiver vos salariés**
- **bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux significatifs**
- **assurer votre entreprise**
- **vous développer à l'international...**

### DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- Ingénierie sociale
- Gestion de trésorerie
- Gestion du poste client
- International

Les conseillers de clientèle de la BPLC considèrent votre entreprise dans sa diversité, leur démarche repose sur ce **concept** prioritaire. Ils explorent avec vous l'ensemble de vos préoccupations pour y répondre de façon très professionnelle. Grâce à leur **proximité**, ils mettent à votre disposition toute leur expertise pour vous **écouter, vous comprendre, vous conseiller pour atteindre vos objectifs.**

Avec les solutions professionnelles et privées de la Banque Populaire Lorraine Champagne, vous préparez dans les meilleures conditions votre avenir et celui de vos proches.

**A vos côtés chaque jour, des hommes et des solutions**

✆ 0 890 90 90 90* - www.bplc.fr

*0,12€TTC/mn - (attente gratuite depuis un poste fixe)
Banque Populaire Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable
3 rue François de Curel, 57021 Metz - SIREN 356 801 571 RCS Metz - n° ORIAS 07 005 127

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

# Sommaire

## Actualité _

4 Grand jeu concours : « Gagnez une journée de rêve » offerte par les artisans
6 Vœux 2012 : mobilisation générale
7 Réglementation : « L'accès pour tous » requis dans vos entreprises
9 Taxe d'apprentissage 2012 : comment remplir votre bordereau


## Dossier _

**Saar-Lor-Lux : artisans sans frontières**
Forte caractéristique du marché du travail dans la Grande Région, la mobilité transfrontalière est sans doute l'un des éléments les plus visibles de l'intégration de la Lorraine à l'Europe. Les artisans en sont l'un des grands rouages…
10 à 13

## Métier _


14 **Enseigne et signalétique : un métier pour se distinguer**
La peinture, la broderie, la sérigraphie… distinguaient les pavillons des peuples et des armées de l'Antiquité jusqu'à nos jours.


## Repères _

17 Infraction à la sécurité routière : la bonne conduite
18 Orientations de la CRMA de Lorraine pour le réseau des CMA de Lorraine
18 Les événements près de chez vous



0 820 09 78 38* Artisans Information juridique gratuite par téléphone


Ce magazine contient le bordereau de la taxe d'apprentissage 2012.


Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - PE. PICHON. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | *presse* - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Février 2012. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Crédit photo couverture : DR.


PENSEZ À VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AVANT LE 29 FÉVRIER 2012 !

## L'éditorial de Christian NOSAL

Président de la CMA 57

# Faire bloc en 2012

Dans un monde complexe et en perpétuel changement dans lequel l'individualisme gagne chaque jour du terrain, les valeurs de solidarité et de proximité sont plus que jamais indispensables pour garder à l'humain une place de choix dans notre société. Ces mêmes valeurs sont d'ailleurs celles sur lesquelles l'Artisanat s'appuie depuis que l'Homme est artisan.

En 2012, je vous propose donc de les faire nôtres et de faire bloc pour rendre notre secteur plus fort, plus compétitif, plus performant, plus résistant.

Pour ouvrir les portes d'un lendemain meilleur, il est indispensable que nous trouvions collectivement les moyens de mettre en place des formations de qualité pour celles et ceux qui intégreront peut-être un jour votre entreprise. C'est à ce prix que nos métiers se pérenniseront et continueront à se développer.

La taxe d'apprentissage est un des outils essentiels dont vous disposez pour contribuer à cet essor. C'est un impôt, certes, mais le seul dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. Vous décidez donc librement de l'affecter à l'objectif que vous souhaitez. Pour parvenir ensemble à la réussite de l'artisanat mosellan et aussi à celle de votre entreprise, je vous propose donc de réserver votre versement à l'un de nos centres de formation. Pour cela, il vous suffit d'indiquer sur votre bordereau de paiement (Point G - « Reversements aux organismes de formation » ou Point F - « Reversements aux CFA d'accueil de vos apprentis ») le nom de l'un d'eux :

- CFA Ernest Meyer (Metz),
- CFA École Pratique Des Métiers (Thionville),
- CFA Camille Weiss (Forbach),
- Institut Supérieur National de l'Artisanat.

Si vous chargez votre comptable, pour votre compte, de réaliser cette opération administrative et que vous souhaitez rester maître de votre choix, je vous invite à lui donner des instructions précises sur le centre de formation auquel vous souhaitez réserver votre taxe d'apprentissage. Il s'agit de l'avenir de votre entreprise, de la formation de vos futurs salariés, c'est donc à vous de choisir et de décider !

Je sais que vous êtes tous convaincus de la nécessité de faire bloc pour défendre nos entreprises et notre secteur. Nos collègues artisans que je rencontre au quotidien me témoignent d'ailleurs de leur soutien dans cette démarche. Reste que l'harmonie parfaite se trouve quand les actes rejoignent la parole ou les engagements…

Alors, en 2012, plus que jamais, je compte sur vous pour m'aider à améliorer encore notre offre de formations, la moderniser et l'adapter à vos besoins. J'ai besoin de votre soutien !

AGIR POUR RÉUSSIR www.artisanat.fr

Du 9 au 23 mars 2012

# Grand jeu concours

## « Gagnez une journée de rêve » offerte

Du 9 au 23 mars 2012, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle organise, pour valoriser et promouvoir vos métiers, un grand jeu concours. Intitulé « Gagnez une journée de rêve », il permettra de montrer aux Mosellans que les artisans sont partout autour d'eux et constituent leur quotidien. Plus vous serez nombreux à mettre en place ce jeu dans votre entreprise, plus votre opération sera un succès auprès de vos clients. **Il est donc primordial que vous vous mobilisiez en participant à cette initiative, simple, gratuite, et créée uniquement pour vous.**

Dès le vendredi 9 mars 2012, vos clients seront invités à se rendre chez vous pour participer à ce jeu et tenter de remporter cette « journée de rêve ». Il suffira pour eux de compléter un bulletin de participation et de le déposer dans l'urne de jeu que nous vous avons envoyée. En avril 2012, Christian Nosal (Président de la CMA 57) et les partenaires de l'opération effectueront un tirage au sort qui permettra de gagner cette très attendue « journée de rêve ». S'il s'agit de l'un de vos clients, vous gagnerez alors un week-end gastronomique (repas+hôtel) pour deux personnes.

Téléchargez gratuitement tous les outils de communication et découvrez tout ce qui concerne cette opération sur le site Internet de la CMA : www.cma-moselle.fr.

### Créez l'événement dans votre entreprise

Profitez de la mise en place de la forte publicité faite autour de ce jeu-concours pour créer dans votre entreprise une opération commerciale (mailing, flyer, journée portes ouvertes, dégustation, nocturne, insertion presse, etc.).

Pour vous aider à soutenir votre initiative et faire un rappel du jeu-concours, nous vous offrons un kit graphique de qualité à télécharger GRATUITEMENT sur www.cma-moselle.fr.

Il comprend : le logo du jeu + le visuel « Gagnez une journée de rêve » + l'autocollant de l'événement + des bulletins de participation.

### Une publicité et un week-end gastronomique pour vous

Ce grand jeu concours bénéficie d'un plan de communication « musclé » :

- ➜ 180 panneaux d'affichage urbains
- ➜ 150 panneaux d'affichage abribus et parking
- ➜ de nombreuses annonces presse
- ➜ 300 spots radios, etc.

Participez à ce concours en mettant l'urne de jeu à disposition de vos clients, c'est vous permettre de bénéficier gratuitement de la dynamique orchestrée et créer l'événement dans votre entreprise. Enfin, si le lot « Une journée de rêve » est gagné par l'un de vos clients (votre cachet figurant au dos du bulletin de participation), vous gagnez un week-end gastronomique (repas + hôtel) pour deux personnes !

# E PAR LES ARTISANS

## Comment pouvez-vous participer ?

❶ Rien de plus simple ! D'ici au lundi 20 février 2012, la CMA 57 va envoyer à 3 700 entreprises artisanales de la Moselle (essentiellement celles disposant d'un accueil client-vente comme les coiffeurs, boulangers, fleuristes, cordonniers, etc.) un « kit de jeu » comprenant :

- ➜ 1 urne
- ➜ 1 affiche à apposer sur la vitrine
- ➜ 1 autocollant à positionner sur la porte d'entrée
- ➜ 100 bulletins de jeu
- ➜ 1 enveloppe-retour pour nous faire parvenir les bulletins de jeu une fois l'opération terminée.

❷ Charge à vous de mettre l'urne de jeu à disposition de vos clients à partir du vendredi 9 mars jusqu'au vendredi 23 mars 2012. Les noms des entreprises participantes seront communiqués au public sur le site internet de la CMA 57 (www.cma-moselle.fr).

Si vous n'avez pas reçu de kit de jeu, il vous suffit de nous en faire la demande par téléphone (03 87 39 31 78) ou par e-mail (com2@cm-moselle.fr).

Si vous ne recevez pas de public dans votre entreprise, vous pouvez faire jouer les clients que vous allez rencontrer durant les deux semaines de jeu, ou encore organiser un envoi postal à partir de votre fichier clients, en veillant bien à mettre votre cachet au dos des bulletins de participation (téléchargeables sur le site www.cma-moselle.fr) et en demandant de vous retourner les bulletins ou de les déposer à la CMA 57 (Metz, Forbach, Thionville, Sarrebourg, Sarreguemines).

❸ Le 27 mars, vous retirez les bulletins de l'urne, vérifiez que votre cachet figure bien au dos des bulletins, et retournez-les (ou déposez-les) à la CMA 57 avant le vendredi 30 mars 2012.

**PARTICIPEZ À LA PLUS GRANDE OPÉRATION DES ARTISANS DE LA MOSELLE DU 9 AU 23 MARS 2012 !**

## Vœux 2012

# « J'en appelle à la MOBILISATION GÉNÉRALE »

Et le président de la CMA 57, Christian Nosal, d'expliquer par le menu ce que les artisans sont en droit d'attendre des services de la Compagnie consulaire en 2012 : *« Aucun artisan, aucun jeune, aucun projet et aucune action ne doivent souffrir d'une quelconque absence de motivation ou d'engagement. »* Un message reçu 5 sur 5 par l'ensemble des collaborateurs présents le mardi 10 janvier 2012, au Pôle des Métiers de Metz, pour la cérémonie des vœux du personnel aux artisans élus de la CMA 57. Au terme de ce rendez-vous, Christian Nosal et Dominique Klein (Directeur Général des Services) ont remis avec les vice-présidents la Médaille du travail à dix salariés, dont l'une d'entre elle totalisait 40 ans d'ancienneté. Certains membres du personnel du Cegeme (Centre de gestion agréé localisé dans les locaux de la CMA 57) ont eux aussi reçu cette distinction des mains de leurs responsables.
Toutes nos félicitations.

© CMA 57

## Agenda du Président

### CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de la Grande Région

➥ 10.01.2012 - Metz - Commission d'Appel d'Offres de la CMA 57
➥ 10.01.2012 - Metz - Cérémonie des vœux CMA 57 et remise de Médailles du Travail
➥ 20.01.2012 - Metz - Commission d'Appel d'Offres de la CMA 57
➥ 23.01.2012 - Metz - Rencontre des 4 Présidents des CMA de Lorraine
➥ 01.02.2012 - Metz - Bureau de la CRMA de Lorraine
➥ 07.02.2012 - Metz - Commission des Affaires Économiques et Sociales de la CMA 57
➥ 28.02.2012 - Strasbourg - Rencontre Chambre de Métiers d'Alsace - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
29.02.2012 - Metz - Bureau de la CRMA de Lorraine

### Vie des Associations et Organisations professionnelles

➥ 06.01.2012 - Metz - Réunion du Bureau de la Corporation des Prothésistes Dentaires
➥ 13.01.2012 - Metz - Remise de la galette des Rois à M. le Préfet par la Fédération des Boulangers de la Moselle

### Économie

➥ 11.01.2012 - Metz - Petit-déjeuner du Club Metz Technopôle sur le thème « La Moselle en développement » présenté par M. Patrick Weiten, Président du Conseil Général de la Moselle
➥ 11.01.2012 - Metz - rencontre relative à la mise en œuvre d'une action de communication valorisant les points forts de l'économie de la Moselle
➥ 17.01.2012 - Metz - Réunion de travail avec M. Francis GROSS, Directeur de la Socama Lorraine
➥ 19.01.2012 - Metz - Réunion de concertation relative au projet d'organisation d'un salon professionnel de la restauration, de l'hôtellerie et des collectivités
➥ 25.01.2012 - Metz - Rencontre de M. Alain JACQUES, Directeur régional du CIC Est
➥ 01.02.2012 - Yutz - Séance plénière du Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville

### Formation - apprentissage

➥ 30.01.2012 - Thionville - Proclamation des résultats « La Journée des Talents » organisée par la section Coiffure du CFA École Pratique Des Métiers
➥ 31.01.2012 - Thionville - Table ronde sur le thème de la politique d'emploi organisée par CARREFOUR
➥ 02.02.2012 - Metz - Inauguration du Village des Métiers, de la Formation et de l'Emploi

### Vie locale - Aménagement territorial

➥ 09.01.2012 - Metz - Cercle Charlemagne
➥ 27.01.2012 - Metz - Réunion de suivi de l'économie à la Préfecture de la Moselle
➥ 06.02.2012 - Metz - Rencontre avec MM. Philippe Guillaume, Président de la CCIT de la Moselle et Jacques Hitzges, Président de l'UPIHM
➥ 27.02.2012 - Metz - États Généraux du Commerce de Metz-Métropole

### Réceptions - distinctions - manifestations diverses

➥ 05.01.2012 - Metz - Cérémonie des vœux de la Mairie
➥ 09.01.2012 - Metz - Cérémonie des Vœux de Metz Métropole Communauté d'agglomération
➥ 12.01.2012 - Metz - Réception de M. Christian De Lavernée, Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle, à l'occasion de la présentation des vœux
➥ 13.01.2012 - Yutz - Cérémonie des vœux de la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville
➥ 17.01.2012 - Metz - Remise des trophées « Les Lauriers du Sport - Édition 2011
➥ 20.01.2012 - Metz - Réception de M. Patrick Weiten, Président du Conseil Général de la Moselle, à l'occasion de la présentation des vœux
➥ 23.01.2012 - Thionville - Réception de M. François Marzorati, Sous-Préfet de Thionville, à l'occasion de la nouvelle année
➥ 02.02.2012 - Metz - Inauguration du Salon du Chocolat et Gourmandises du Grand Est et de Créativa

Réglementation

# « L'ACCÈS POUR TOUS » requis dans vos entreprises

**Issue de la Loi du 11 février 2005, une nouvelle réglementation dite « Loi Handicap » s'applique à tous les Établissements Recevant du Public (ERP) quelle que soit leur activité.**

Au 1er janvier 2015, toute personne handicapée, quel que soit son handicap (physique, visuel, auditif ou mental) devra pouvoir accéder librement aux prestations de votre ERP si celui-ci est classé en 5e catégorie (capacité d'accueil inférieur à 100 personnes) ce qui est le cas d'une grande majorité des artisans. Avant cette date butoir, les conditions d'accessibilité existantes devront être maintenues et les travaux de modernisation devront tenir compte des contraintes techniques d'accessibilité (par exemple, modernisation d'une devanture avec création d'une nouvelle entrée clientèle).

Précisions également que des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées lorsqu'il est impossible de mettre en application les contraintes techniques d'accessibilité (modification ayant un impact sur la solidité de votre bâtiment, investissement pouvant nuire à la santé économique de votre entreprise, etc.).

La CMA 57 est consciente de l'enjeu de ces nouvelles exigences pour vos entreprises, et se tient donc à votre disposition pour vous fournir toutes les informations techniques pour répondre aux contraintes d'accessibilité

**➥ Plus d'infos**
**CMA 57 au 0820 857 057**
*(prix d'un appel local)*

info

## DU 2 AU 4 MARS 2012 : VENEZ À LA RENCONTRE DES MÉTIERS

**Le 5e Village des Métiers, de la Formation et de l'Emploi se tiendra les 2, 3 et 4 mars 2012 au Parc des Expositions de Metz Métropole. Cet événement ouvert à tous poursuit comme objectif d'informer sur les réalités des filières et de trouver des réponses pour la construction d'un parcours professionnel. Construit tel un village avec ses quartiers, ses rues et sa place, les visiteurs pourront dans un même lieu bénéficier d'un concentré d'informations en termes de métiers, de formations, d'emplois et de mobilité professionnelle au sein de la Grande Région. La CMA 57 sera présente à ce grand rendez-vous au travers de sa formation d'arts graphiques et de pâtisserie. Une belle occasion de venir se familiariser avec ces cursus.**

## ++ RECTIFICATIF ++

### DOSSIER FORMATION CONTINUE

**Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), le salarié peut demander à réaliser des actions de formation en dehors de son temps de travail, ou en cours du soir. Si cette action relève des axes prioritaires de formation fixés par les professions, le salarié peut percevoir une allocation formation, sauf disposition conventionnelle contraire. Elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut pas demander de compensation financière à son employeur au titre des heures acquises et non utilisées.**

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

1. FORMATIONS DIPLÔMANTES
2. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
3. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
4. COMMERCIALISATION
5. RESSOURCES HUMAINES
6. ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
7. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
8. GESTION ENVIRONNEMENTALE
9. DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :
- Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- Meuse au 03 29 79 20 11
- Moselle au 0820 857 057 *(0,12 euro TTC/min)*
- Vosges au 03 29 69 55 55

# Audi A3 Advanced Edition plus
# 23 720 €*

Audi
L'avance par la technologie

## Xenon plus
## La route en haute définition

*Prix TTC conseillé au tarif du 28/04/2011 de l'Audi A3 1.6 TDI 90ch BVM5 Advanced Edition plus. Consommation en cycle urbain / routier / mixte (l/100 km) : 5,6 / 3,7 / 4,4. Émissions massiques cycles $CO_2$ (g/km) : 114. Modèle présenté : A3 1.6 TDI 90ch BVM5 Advanced Edition plus au prix total de 24 470 € TTC, avec option peinture métallisée incluse (750 € TTC), tarif au 28/04/2011. L'Audi A3 1.6 TDI Advanced Edition plus est une série limitée à 1000 exemplaires. Offre valable pour toute commande à partir du 28/04/2011, réservée aux particuliers, valable chez tous les distributeurs Audi participants en France métropolitaine et non cumulable avec d'autres offres en cours. Groupe Volkswagen France S.A. - RC Soissons B 602 025 538

NOUVELLE GENERATION

■ AUGNY - Tél. 03 87 38 38 60 ■ SARREGUEMINES - Tél. 03 87 98 74 40

Taxe d'apprentissage 2012

# Voici comment REMPLIR VOTRE BORDEREAU

**Vous avez jusqu'au 29 février 2012 pour régler le montant de la Taxe d'apprentissage 2012. *Hommes & Métiers* vous explique, ci-dessous, en images, comment procéder.**

## Merci de noter l'adresse de l'un des CFA de la CMA 57

**et continuer ainsi à nous aider à former vos collaborateurs(trices) de demain :**

1. **CFA Ernest Meyer de Metz** (5 boulevard de la Défense - 57070 Metz Cedex 3)
2. **CFA École Pratique Des Métiers (EPDM) de Thionville** (10 allée de la Terrasse - 57100 Thionville)
3. **CFA Camille Weiss de Forbach** (1 rue Camille Weiss - 57600 Forbach)
4. **Institut Supérieur National de l'Artisanat – ISNA** (5 boulevard de la Défense - 57070 Metz Cedex 3)

**Nous comptons sur votre soutien pour les métiers de l'artisanat.**

info

## Samedi 17 mars 2012 : Visitez nos CFA de Metz, Forbach et Thionville

**Soucieuse de vous montrer dans quel environnement de travail sont formés chaque année ses 1 700 apprenti(e)s, la CMA 57 vous ouvre les portes de ses trois Centres de Formation d'Apprentis. De 10 heures à 17 heures, il vous sera possible de découvrir tous nos ateliers et de discuter avec les enseignants qui seront présents pour l'occasion.**
**Les familles des apprenti(e)s seront aussi invitées, tout comme le grand public, afin de faire prendre conscience à tous que la Compagnie consulaire mosellane met tout en œuvre pour former au mieux les jeunes qui lui sont confiés. Cette démarche sera le point d'orgue d'une semaine qui verra défiler, le mardi 13 et le jeudi 15 mars, près de 600 collégiens de la Moselle auxquels une présentation des métiers de l'artisanat sera faite.**

➥ Plus d'informations auprès de Magalie Maucourt (tél. : 03 87 39 31 81).

H&M dossier

Saar-Lor-Lux

# Artisans SANS FRONTIÈRES

**Forte caractéristique du marché du travail dans la Grande Région, la mobilité transfrontalière est sans doute l'un des éléments les plus visibles de l'intégration de la Lorraine à l'Europe. Les artisans en sont l'un des grands rouages…**

Véritable moteur de l'économie locale, l'artisanat représente l'un des secteurs-clés de la Grande Région. Avec près de 168 000 petites et moyennes entreprises, 700 000 salariés, 47 000 apprentis en formation qualifiée, et le souci de promouvoir les produits, services et circuits régionaux, il contribue de manière essentielle au façonnement et à la consolidation du tissu transfrontalier et de son avenir économique.
De la même manière, l'emploi frontalier constitue l'un des principaux rouages de la dynamique économique et sociale de la Grande Région. En France, le nombre de travailleurs des quatre départements lorrains occupant un emploi en dehors des frontières du pays ne cesse d'augmenter : en 2011, ils étaient près de 100 000. Ainsi, la part des frontaliers dans le total des actifs du privé atteint aujourd'hui les 15 % en Lorraine (40 % dans une zone d'emploi telle que Thionville, et jusqu'à 60 % dans le bassin de Longwy). Une croissance due à l'activité allemande, belge, mais essentiellement aux évolutions du marché luxembourgeois. En Moselle et en Meurthe-et-Moselle, 90 % des artisans désireux d'exercer une activité transfrontalière – des entreprises du BTP pour la plus grande majorité – souhaitent, en effet, réaliser des prestations temporaires au Grand-Duché du Luxembourg.

## Nouvelles compétences et services dans la Grande Région

Comme pour tout autre secteur économique, la viabilité et le succès de l'artisanat dépend en large partie de sa capacité d'innovation, de la faculté des entreprises à reconnaître les évolutions sociales, économiques, et à optimiser leurs services face aux nouvelles demandes. En Saar-Lor-Lux, plusieurs branches économiques apparaissent aujourd'hui comme des secteurs de croissance. Parmi ces marchés d'avenir, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) *(lire encadré ci-contre)* pointe notamment le secteur de l'énergie – avec le large spectre des énergies renouvelables –, ainsi que les différents marchés du 3e âge, dans le bâtiment (constructions accessibles aux personnes âgées ou handicapées) et dans les services. Des exemples qui attestent de la nécessité d'un développement de compétences ciblées, afin d'accom-

Dans la Grande Région, le Luxembourg s'impose presque comme une évidence... Mais il faut avant tout que la démarche soit organisée, préparée, structurée, et que toutes les formalités permettant d'y travailler soient accomplies correctement.

© Fotolia.fr

## Expert La parole à Stefanie Heymann

**Conseillère entreprise en charge de la mission développement international, développement commercial et innovation à la CMA 57**

© CMA 57

*« Si une entreprise lorraine souhaite se développer, la démarche d'aller voir de l'autre côté de la frontière s'avère à la fois logique et capitale. Dans la Grande Région, le Luxembourg s'impose presque comme une évidence… Mais il faut avant tout que la démarche soit organisée, préparée, structurée, et que toutes les formalités permettant d'y travailler soient accomplies correctement. Pour cela, la CMA peut apporter toute son aide : elle est le premier interlocuteur des entreprises souhaitant s'implanter à l'étranger. Celles-ci peuvent à tout moment prendre contact avec nous : notre rôle est de les accompagner dans leurs démarches et dans la bonne compréhension des règles, complexes, de TVA intracommunautaire, dont les statuts ont évolué début 2010. Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région porte également la petite entreprise artisanale au niveau européen. Participer à ces actions en Lorraine, en Sarre et au Luxembourg, comme des salons ou des rendez-vous d'affaires, est aussi une occasion d'être mis en relation avec de nombreux artisans, et de partager des avis et des expériences. »*

## À SAVOIR…

### Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Créé en 1989, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) est l'un des rares organes formels de coopération transnationale. Basé à Luxembourg, il réunit onze Chambres des Métiers en provenance de différentes régions de Saar-Lor-Lux. Le secrétariat général se situe auprès de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg. Le CICM est géré par un comité composé du Président, de cinq Vice-Présidents, et du Secrétaire Général.
Avec pour objectif de représenter de manière commune les intérêts de l'artisanat de la Grande Région, de promouvoir les activités entrepreneuriales et les effets de synergie interrégionaux, le Conseil coordonne des actions de valorisation sur les différents territoires, des échanges d'informations et d'expériences, et met à disposition des services d'assistance-conseil aux artisans.

### ➥ Membres du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

- Handwerkskammer des Saarlandes
- Handwerkskammer Trier
- Handwerkskammer der Pfalz
- Handwerkskammer Koblenz
- Handwerkskammer Rheinhessen
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Moselle
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Meurthe-et-Moselle
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Meuse
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Vosges
- Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FN UCM)
- Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

➥ **Contact : contact@cicm-irh.eu**

**Pour la période de détachement, il est attendu de l'entreprise qu'elle respecte la réglementation luxembourgeoise en matière de droit du travail (salaire horaire, durée du travail, congés, sécurité et santé des travailleurs sur le lieu de travail).**

pagner les évolutions de la société. Pour évoluer sur les marchés transfrontaliers de la Grande Région, le chef d'entreprise doit être conscient qu'il lui faudra s'adapter aux considérations administratives, réglementaires, techniques, linguistiques et culturelles propres aux pays dans lequel il compte exercer son métier d'artisan. Les principes de droit communautaire sont sensiblement les mêmes dans les différents pays de l'Union Européenne, mais ils ne sont pas appliqués avec la même rigueur de l'un à l'autre. Le Luxembourg étant le plus strict de tous, prenons son exemple…

### Travailler au Luxembourg

La première démarche à effectuer par l'entreprise est une déclaration préalable au Ministère des Classes moyennes luxembourgeois, notifiant sa volonté *« d'effectuer des prestations de nature occasionnelle et temporaire sur le territoire luxembourgeois suivant la directive 2005/36/CEE »*. Ce courrier doit être accompagné d'un timbre fiscal de 24 €, d'une preuve de l'assurance de responsabilité professionnelle, ainsi qu'une attestation CE, demandée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de son département, faisant état de l'établissement de l'entreprise dans le pays d'origine.
En réponse à ce courrier, le Ministère adresse un certificat servant de titre auprès des autres administrations, à renouveler chaque année.
À noter qu'un certain nombre de métiers réglementés (électricien, couvreur-ferblantier, installateur de chauffage sanitaire, installateur frigoriste, charpentier…) doivent également faire l'objet d'une autorisation spécifique de reconnaissance des qualifications. Si le chef d'entreprise entend faire travailler des salariés au Luxembourg, il doit remplir, avant le début de toute activité, un formulaire de l'Inspection du Travail et des Mines annonçant le détachement de ces employés. Il est également nécessaire de désigner au Luxembourg une personne physique détentrice qui conservera les documents officiels en vue d'un contrôle. Le formulaire A1, disponible auprès de la CPAM ou du RSI, et dont la demande doit être faite pour chaque salarié, dispense de cotisation à la Sécurité sociale luxembourgeoise.

## Artisan

## Denis Gattuso et sa clientèle européenne

**Artisan peintre en bâtiment – Mouzay (55)**

***« Des Belges, des Luxembourgeois, des Hollandais et même des Anglais ont acheté des maisons dans le nord de la Meuse. Il y a beaucoup de chantiers de rénovation ou encore de décoration. En ce qui me concerne, je travaille beaucoup pour des clients belges. Les Luxembourgeois et les Belges attachent beaucoup d'importance à leur maison et à leur intérieur. C'est simplement une question de culture. C'est sûr que pour nous ça représente des chantiers passionnants où l'on fait des choses différentes.***
***En revanche, j'ai déjà été contacté pour réaliser des chantiers en Belgique, mais j'ai suffisamment de travail dans mon secteur et puis je manque de salariés pour pouvoir répondre à toutes les demandes.***
***Mais notre situation géographique est délicate, nous sommes à la campagne et les jeunes que nous formons ont tendance à travailler dans les pays frontaliers pour des salaires supérieurs et notamment dans l'industrie. »***

© CMA 55

© Fotolia.fr

## Artisan

# Le succès luxembourgeois de Marco Paraiso

**Société de nettoyage écologique - Longlaville (54)**

© DR

**Autrefois logisticien au Brésil, son pays d'origine, devenu successivement livreur aux États-Unis, barman en Espagne puis vendeur en France, Marco Paraiso, 37 ans, a monté sa propre entreprise à l'automne 2009. Installé à Longlaville, il mène depuis, seul et sur tous les fronts, sa société de nettoyage écologique à vapeur mobile destinée à l'automobile : Vapowash. Et ce, des deux côtés de la frontière mosello-luxembourgeoise. À son écoute, la CMA a renseigné le jeune entrepreneur sur les procédures administratives à suivre. *« C'est la Chambre qui m'a indiqué la nécessité d'obtenir une autorisation pour effectuer des prestations ponctuelles au Luxembourg*, se souvient l'intéressé. *Aujourd'hui, je suis basé en France, mais je me rends presque tous les jours au Grand Duché, où se trouve l'essentiel de ma clientèle. Là-bas, mon travail de communication a bien fonctionné et les demandes sont constantes. »* Marco Paraiso en est conscient : s'il est parvenu à tirer de son activité en 2011 un bilan positif, c'est grâce à sa zone de chalandise transfrontalière.**

➥ **Site : www.vapowash.com - E-mail : marcos@vapowash.com**

### Les obligations sociales

Pour la période de détachement, il est attendu de l'entreprise qu'elle respecte la réglementation luxembourgeoise en matière de droit du travail (salaire horaire, durée du travail, congés, sécurité et santé des travailleurs sur le lieu de travail).

➥ **Conseil :** vérifier les dispositions de la convention collective applicable au Luxembourg pour le secteur d'activité concerné.

### Les obligations fiscales

**■ TVA intracommunautaire**

En principe, la prestation de services est imposée dans le pays où le prestataire est établi. Mais cette règle connaît beaucoup d'exceptions. C'est le cas, par exemple, des travaux effectués sur un immeuble au Luxembourg (installation de portes…), qui assujettissent l'entreprise à la TVA luxembourgeoise. De même, les travaux effectués en sous-traitance sur le territoire du Luxembourg par des prestataires français et pour le compte d'un donneur d'ordre français tombent dans le champ d'application de la TVA luxembourgeoise.

Les entreprises françaises redevables de la TVA devront en principe s'immatriculer au Luxembourg auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. Elles procéderont également à des déclarations périodiques et à une déclaration récapitulative annuelle.

**■ Impôt direct**

Les entreprises françaises ne sont soumises à l'imposition directe au Luxembourg que si elles sont réputées y avoir un établissement stable (sièges de direction, succursales, bureaux, usines, ateliers, installations à usage d'entrepôt ou de magasins, chantiers de construction ou d'assemblage dont la durée dépasse six mois).

### Les obligations douanières

Depuis le 1er janvier 2010, pour les échanges de prestations de services assujettis à la TVA, il est obligatoire, hors cas particuliers, d'effectuer une Déclaration Européenne de Service auprès de l'administration des douanes. De même, les produits et fournitures liés à une prestation de service intracommunautaire doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Échanges de Biens. Les téléprocédures sont à retrouver sur le site : **http://pro.douane.gouv.fr/**.

### Contrôles et sanctions

Un grand nombre d'artisans font bien souvent les frais d'un non-respect des dispositions et des formalités légales à accomplir pour travailler hors de France. Il est à savoir qu'au Luxembourg, les administrations contrôlent régulièrement la bonne application des lois, notamment par le biais de contrôles directs de chantiers ou par la vérification des documents déposés chez le mandataire. En cas de non-respect, l'entrepreneur risque, selon les cas, un arrêt immédiat du travail, des sanctions financières, la transmission du dossier au Ministère public pour examen juridique et la reconduite à la frontière.

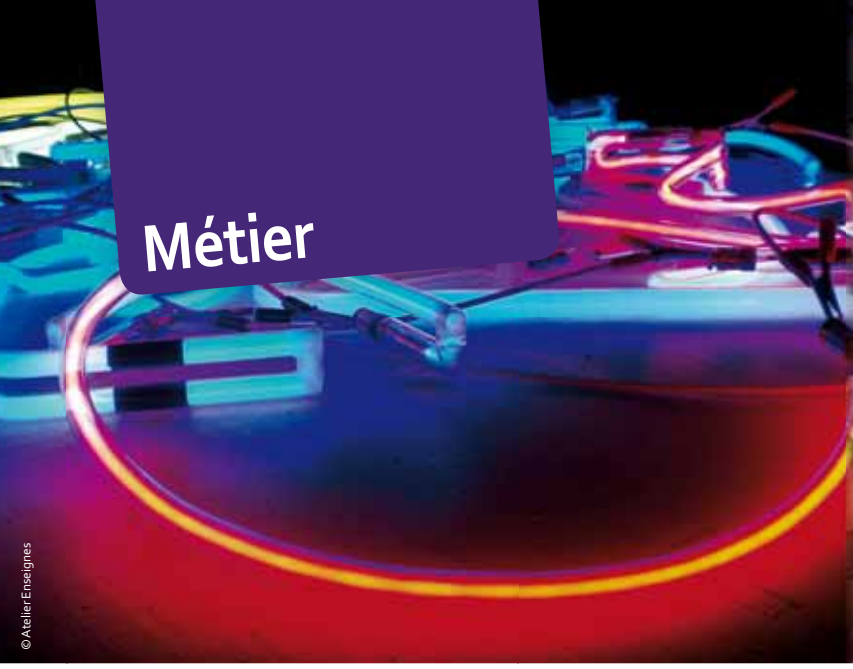
© Atelier Enseignes

© Guillaume Ramon

## Enseigne et signalétique

# Un métier pour SE DISTINGUER

**Logo, insigne, symbole, drapeau… le marquage est universel. La peinture, la broderie, la sérigraphie… distinguaient les pavillons des peuples et des armées de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Les sculpteurs façonnaient des bas-reliefs en pierre ou en bois à l'entrée des échoppes des artisans du Moyen Âge… Les exemples sont infinis. Et, plus récemment, en faisant un grand bond en avant, le peintre en lettres est déjà rangé aux oubliettes face à l'évolution des techniques qui peuvent signaler l'environnement visuel.**

Métier à multiples facettes et en constante évolution, son champ d'activité est de plus en plus difficile à appréhender. À la base, il se développe à partir de la communication graphique extérieure. La signalétique, l'enseigne, le marquage de véhicules et le décor publicitaire sont ses principales activités. À l'unité ou en série, les produits réalisés ont une vocation publicitaire, d'information et peuvent être tout simplement décoratifs. En fonction de la demande du client, un projet est réalisé sous forme d'esquisse ou avec un logiciel de PAO. Validée, la maquette est concrétisée sur un support en lettrage, décor, impression…

La vivacité de la concurrence, la rapidité de l'introduction de nouvelles technologies et la multiplication des nouveaux supports de communication « étirent » le métier dans tous les sens. Sarah Tournier, Frédéric SARL à Bar-le-Duc, Noël Beaufort, Atelier Beaufort à Étain, et Chantal Zuger, Atelier Enseignes à Marly nous ont ouvert leur atelier pour nous présenter ce métier qui les fascine.

### Du peintre en lettres aux lettres collées

Le peintre en lettres est souvent présenté comme l'ancêtre le plus récent du métier.

Le coup de patte et la créativité de l'artiste sont essentiels. Du haut de son échelle, il peint les messages publicitaires et les enseignes des commerçants directement sur les façades et les vitrines. Pour autant, la technique et la productivité restent assez limitées.

L'arrivée des adhésifs teintés dans la masse et les machines à découpe informatisées introduiront une première révolution dans le métier. Les textes et motifs sont alors réalisés sur informatique, les adhésifs sont ensuite découpés selon les paramètres définis.

Reste à coller les adhésifs sur les supports : panneaux, enseignes, véhicules… Si le peintre en lettres ne travaille plus que sur une patte, il lui reste encore l'exclusivité de la quadrichromie. Mais la technique le rattrapera bien vite pour lui scier sa dernière patte.

Les machines imprimeront ensuite en quadri et directement sur les adhésifs avant de les découper à façon.

### L'art de l'enseigne

Au cœur et certainement à l'origine du métier dans sa composante contemporaine, l'enseigne occupe une place de premier choix sur les façades des commerces, des artisans et de tout autre lieu qui veut afficher son nom ou lancer un message aux passants.

Chantal Zuger, Atelier Enseignes, explique très joliment : *« L'enseigne est destinée à situer le magasin et à attirer l'attention, elle est une invitation à entrer. Elle participe à l'animation des lieux, de jour comme de nuit. L'enseigne fait rêver, rassure, nous oriente, éclaire et illumine nos villes. »*

En parcourant le site d'Atelier Enseignes, nous apprenons que l'enseigne mène une double vie. Une où *« ses formes et ses couleurs sont mises en valeur »* par la lumière naturelle du jour.

© Atelier Enseignes
© CMA55

Et, lorsqu'arrive l'obscurité des nuits et des soirées d'hiver, c'est avec un subtil jeu de lumières que l'enseigne reprend une tout autre parure pour sa seconde vie nocturne. Les projecteurs, les rampes lumineuses, les tubes néon haute tension avec un poudrage qui permet d'obtenir une large gamme de teintes, les diodes ou LED qui émettent des lumières colorées… sont autant de possibilités pour mettre en exergue son enseigne dans l'obscurité.

### Chaudronnier, graphiste, électricien…

Assurément, les frontières du métier semblent très élastiques. En fonction de la taille des entreprises et des compétences, la structure métallique des enseignes, le montage électrique de l'illumination… peuvent être réalisés en interne. Noël Beaufort est soudeur de métier, il réalise la plus grande partie des structures de ses enseignes.

À Marly, Atelier Enseignes dispose d'un parc de machines à commande numérique, d'une table de fraisage, d'une presse plieuse, d'une cisaille, d'une cabine de peinture, d'un poste de soudure TIG et MIG… de quoi réaliser tous les types d'enseignes et de toutes les dimensions, personnalisées ou standardisées. La fabrication sollicite en grande partie les compétences du chaudronnier. Des systèmes de fixation à l'installation électrique, la pose mobilise plus largement les savoir-faire des métiers du bâtiment. De la même façon, l'utilisation de logiciels de dessin ouvre de nouvelles possibilités. Le métier empiète de plus en plus sur le métier de graphiste et d'imprimeur.

Sarah Tournier l'affirme : *« Le plus souvent, le client ne veut pas s'embarrasser avec la com', il veut le pack complet et nous le confie. On réalise alors une identité visuelle. À nous de la décliner sur les différents supports : enseignes, cartes de visites, dépliants… »* Les métiers de la communication ont de plus en plus de dénominateurs communs, certains imprimeurs commencent à imprimer sur d'autres supports que le papier.

### Un métier porté par l'innovation

Au cœur du tourbillon de l'innovation numérique, de l'évolution des techniques de publicités, de la production automatisée… le métier prend une nouvelle dimension.

Tout en conservant la culture artistique indispensable pour la création graphique, il faut sans cesse utiliser et se former à des technologies évolutives. Noël Beaufort : *« J'ai passé des nuits entières à me familiariser avec des nouveaux logiciels ou à maîtriser une nouvelle machine. »* Pour Sarah Tournier, le rythme de l'innovation est à la fois excitant et stressant : *« J'adore découvrir des nouveautés, ça évolue très vite, il faut être en mesure d'identifier les contraintes et les avantages sans être trop en avance non plus, le métier évolue parfois plus vite que les attentes du client, nous devons toujours lui présenter les nouveautés, faire des expos, lui montrer des réalisations… »*

Noël Beaufort est sur le point d'investir dans un système d'impression à plat. Une technologie qui permet d'imprimer directement sur les supports sans utiliser d'adhésifs. Un gain de productivité considérable pour un rendu des couleurs nettement supérieur. *« Je vais dans les Salons professionnels, je veux être au fait de l'innovation et faire les meilleurs choix. Les propriétés des matériaux, les techniques d'impression… sont en évolution permanente. »* Sarah Tournier ajoute : *« Tout va à 100 à l'heure, il faut aussi faire des choix pour pouvoir satisfaire le client dans des délais de plus en plus courts, c'est un véritable enjeu commercial… »*

En effet, Chantal Zuger confirme que l'enseigne a accéléré son évolution avec le développement de nouvelles technologies intégrant des produits de plus en plus écologiques. Ce qui a incité Atelier Enseignes à intégrer de nouveaux locaux plus spacieux et plus fonctionnels dans la zone des Garennes à Marly et d'effectuer de nouveaux investissements dont une cabine de peinture ultramoderne respectueuse de l'environnement.

### ➥ Liens utiles

**www.atelier-enseignes.com**
**www.atelier-beaufort.com**
**www.fredericdeco.com**

Professionnels,
vous avez
une belle
énergie !
Pour vous accompagner au quotidien dans votre activité, UEM vous propose des solutions performantes, fiables et respectueuses de l'environnement.
UEM vous conseille dans la maîtrise de vos consommations énergétiques et met à votre disposition ses équipes de proximité, dont vous appréciez l'engagement et la réactivité.
À chaque instant, vous pouvez compter sur UEM pour vous apporter une énergie toute professionnelle !
uem
Si proches !
www.uem-metz.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
GRAFIT.FR

# Éclairage

## Infraction à la sécurité routière
# La bonne CONDUITE

© CMA 88

Un décret du 3 janvier 2012 paru au JO du 4 janvier, désormais applicable, alourdit certaines sanctions en matière d'infractions à la circulation :

- téléphoner avec un appareil en mains « coûte » désormais 135 € et entraîne le retrait de trois points (l'infraction s'entend de l'activation de toute fonction par le conducteur sur l'appareil qu'il tient en main ; cf. Cass Crim. 13/09.11).
- regarder la télévision en conduisant entraîne une amende de 1 500 € et le retrait également de trois points,
- détenir un avertisseur « anti-radar » est réprimé par une amende de 1 500 €, entraîne la perte de six points et la saisie de l'appareil.

Certaines infractions sont considérées comme des délits.

### Le délit de fuite

Le délit de fuite est constitué par le fait, pour un conducteur, en connaissance de cause, d'avoir, après un accident, omis de s'arrêter pour échapper à sa responsabilité pénale ou civile. En répression, ce conducteur risque trois ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Ces peines sont doublées en cas d'accident corporel. Le délit de fuite est sévèrement apprécié. Si vous quittez un stationnement, si vous heurtez un peu fort le pare-chocs du véhicule devant ou derrière vous, n'hésitez pas à descendre de votre véhicule et à laisser votre carte de visite.

### Le refus d'obtempérer

Quant au refus d'obtempérer, ce délit est constitué lorsqu'un conducteur ne répond pas à une sommation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou agent chargé de constater les infractions et muni des insignes extérieurs et apparents de sa qualité. Cette infraction a un caractère intentionnel. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter toute poursuite, obtempérer aux injonctions est à l'évidence une nécessité.

### Le contrôle routier

Il est à noter qu'un gendarme, même en repos, dispose de toute compétence pour relever une infraction ; il en est de même pour le fonctionnaire de police. Si vous êtes arrêté pour une infraction routière type excès de vitesse, vous avez bien sûr la possibilité de ne pas admettre les faits. Dans un tel cas, il conviendra bien sûr de ne pas régler l'amende, de ne pas signer le PV.
Le policier ou le gendarme ne pourra vous en faire le reproche.
Le mieux bien sûr est de s'abstenir de commettre toute infraction.
Pris en défaut, présentez-vous sous votre meilleur jour pour ne pas aggraver la situation. Pour le reste, vous disposez d'un certain nombre de droits.
Certains viennent de vous être présentés.

**Expert : Maître F. Lefort,**
**Bâtonnier du Barreau d'Épinal**

# Handball

## Bravo les filles !

**L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat, partenaires du handball depuis six ans, sont fières de l'équipe de France féminine pour son parcours exemplaire jusqu'en finale du championnat du monde ! De plus, la France occupe la 3e place au classement du fair-play. Les « Femmes de défis » ont tout jeté dans la bataille contre la Norvège, surmontant au mieux la désorganisation récente de l'équipe en raison de l'absence de deux d'entre elles pour blessures. Le partenariat entre l'APCMA, les CMA et le handball français repose sur des valeurs communes à l'Artisanat et au handball : savoir-faire de la main, modestie et efficacité, confiance en l'humain et travail en équipe. Le parcours jusqu'à la finale de l'équipe de France les récompense pour leur ténacité, leur courage, leur talent et leur fidélité à ces valeurs.**

# À lire

### La retraite des artisans commerçants, de Christiane Massot-Cazaux

© DR

**Intégrant les toutes nouvelles dispositions, cet ouvrage vous permet d'évaluer votre âge de départ, de calculer le montant de votre pension, de connaître les dispositifs permettant d'améliorer votre retraite. Il apporte également une réponse à toutes vos questions sur le cumul emploi retraite, les régimes complémentaires, la réversion...**
* Journaliste, consultante et auteur de plusieurs ouvrages sur les thèmes de la retraite et protection sociale.

**Éditions Gereso, 25 €, en vente dans toutes les librairies**

### Les maîtres d'apprentissage, analyse des pratiques tutorales en situation de travail, de Patrick Kunegel

© DR

**Cet ouvrage fait le point sur la recherche menée pendant plusieurs années auprès de tuteurs travaillant dans le secteur de la maintenance automobile, qui accompagnent des apprentis dans une formation qualifiante.**

**Éditions L'Harmattan, 27,50 €**

### Madeleine et le dessert du Roi, textes : Élise Fischer, illustrations : Amélie Dufour

© DR

**L'auteur Élise Fischer, en amoureuse de sa Lorraine natale, retrace l'histoire d'une jeune fille, Madeleine Paulmier, dont le prénom incarne depuis 250 ans la très célèbre pâtisserie de Commercy. Les illustrations d'Amélie Dufour, fidèles aux raffinements du XVIIIe siècle et aux splendeurs de la Cour de Stanislas mettent en valeur cet âge d'or de la Lorraine.**

**Éditions Feuilles de menthe, 12,50 €, à partir de 3 ans**

Éclairage

Mandature 2011-2015

# Orientations de la CRMA* de Lorraine pour le réseau des CMA de Lorraine

Après décision en Bureau de la CRMA de Lorraine, la voix des artisans de Lorraine a été portée par les élus des Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine qui se sont réunis en comité de pilotage à de nombreuses reprises, pour mettre en œuvre la réforme qui touche le réseau des CMA depuis le 1er janvier 2011. Des propositions ont été formulées puis ont été présentées sous forme d'avis à l'Assemblée Générale du 21 novembre 2011, qui les a adoptées dans l'optique de promouvoir et faire évoluer le secteur artisanal dans les quatre années à venir.

* Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

## Les orientations de la mandature 2011-2015 à travers quatre axes

### Être la voix de l'artisanat lorrain

➥ Outil mis en place pour assurer la lisibilité de l'information lors des représentations externes par les élus de la CRMA (agenda commun).

➥ Collecte d'informations et avis des CMA départementales pour alimenter les interventions de la CRMA pour le compte du réseau des CMA de Lorraine.

➥ Saisine de l'ensemble des questions intéressant l'artisanat lorrain.

### Structurer l'organisation de la CRMA Lorraine

➥ Mise en place des processus concernant les fonctions administratives mutualisées que sont la comptabilité, la paie et les ressources humaines, les achats, la logistique informatique et la communication (inventaire des pratiques et contingences, obligations réglementaires et possibilités d'élargissement d'une approche régionale. Pour cela, les groupes techniques se sont réunis avec pour objectif de faire :
• l'inventaire des pratiques et contingences actuelles,
• les obligations réglementaires issues de la loi,
• les possibilités d'élargissement d'une approche régionale.

### Favoriser une politique économique et sociale pour l'artisanat lorrain

➥ Décliner le plan d'action en faveur du développement durable des entreprises artisanales de Lorraine en fiches actions pour en assurer la mise en œuvre.

➥ Organiser une présentation publique du plan d'orientations aux différentes instances.

### Soutenir le développement de la formation professionnelle, facteur d'insertion et de réussite vers les métiers

➥ Développer le nombre d'entreprises d'accueil.

➥ Développer la formation par alternance en réduisant les difficultés d'insertion (promotion…).

➥ Promotion des outils de formation professionnelle gérés par les CMA de Lorraine.

➥ Conduite de la réflexion sur l'Université Régionale des Métiers sur l'ensemble de la Lorraine.

➥ Soutien aux initiatives prises pour l'élévation du niveau de qualification vers l'emploi.

➥ Recherche de solutions visant à améliorer la qualité de vie des apprentis.

## En bref

### 1re édition du Salon du Chocolat et Gourmandises du Grand Est

**La première édition de ce nouveau rendez-vous réserve bien des surprises aux 20 000 visiteurs attendus. En plus de faire vibrer les papilles des plus gourmands lors de dégustations de chocolats et autres gourmandises, le programme d'animations de ce Salon promet également de faire briller les pupilles de chacun… Le grand public pourra rencontrer les grands Maîtres-Chocolatiers de la région Lorraine et de la France entière alors que les professionnels pourront assister à des démonstrations de Monsieur Pierre Mirgaler, Meilleur Ouvrier de France Chocolatier, et de Monsieur André Rosset, MOF Chocolatier. Ce premier Salon sera présidé par Monsieur Yves Thuries, Meilleur Ouvrier de France, et inauguré par Monsieur Michel Roth, Executive Chef au Ritz à Paris.**

**Du 2 au 5 février 2012 au Parc des Expositions de Metz Métropole.**

### Résonance(s) : les métiers d'art à l'honneur à Strasbourg

**La Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) organise le 1er Salon Européen des Métiers d'Art baptisé Résonance(s) du 9 au 12 novembre 2012 à Strasbourg.**

**Vous souhaitez réserver un stand et participer à ce Salon ? Contactez Ninon de Rienzo, directrice de la FREMAA au 03 88 08 39 96 ou ninon.derienzo@fremaa.com**

# La MUTUELLE SANTÉ qui vous PROTÈGE !

- Particuliers
- Groupes & Entreprises
- Travailleurs indépendants

Smutie-Smaciv
et Mucim-Stanislas
s'unissent
et donnent naissance à

ACORIS
mutuelle
de Lorraine

billiotte.fr ■ 9140 ■ 11/11 ■ Crédit photo : Thinkstock ■ Mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité - RNM N° 780 004 099

## 23 AGENCES EN LORRAINE

MUTUALITE FRANÇAISE

acorismutuelles.fr

# L'ASSURANCE DE VOTRE PRÊT

## Jusqu'à 10 000 euros* d'économie sur l'assurance de votre prêt !

→ achat locaux professionnels et matériels

→ achat logements

Avec l'Assurance Crédit MAAF PRO,
vous pouvez dissocier votre emprunt et son assurance.

## Bénéficiez de plus de garanties spécifiques pour les Pros !

### ■ la couverture du conjoint collaborateur

En cas d'incapacité temporaire totale de votre conjoint collaborateur, les mensualités du prêt sont prises en charge.

### ■ une franchise réduite

En souscrivant la garantie « **Arrêt de travail** » vous choisissez la durée de votre franchise : 60, 90 ou 180 jours.
Vous pouvez ainsi être couvert à partir de 60 jours seulement.

Crédit Photo Fotolia

## L'Assurance Crédit MAAF PRO, c'est simple et rapide !

Vous pouvez généralement souscrire immédiatement auprès de votre conseiller MAAF PRO, et ainsi gagnez du temps et de l'argent !

## Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller MAAF PRO

N°Cristal 0 969 328 328

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et du samedi de 9 h à 12 h (Appel non surtaxté + surcoût selon opérateur)

**Connectez-vous : www.maaf-pro.fr**

*Exemple : pour un couple de 35 ans (monsieur est artisan et madame est cadre), non fumeur, qui emprunte 100 000 euros sur 20 ans à 4 % et s'assure pour les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie et arrêt de travail, par rapport au prix moyen du marché constaté (selon enquête « que choisir argent N°113 - janvier 2009 »).

L'Assurance Crédit MAAF est un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par MAAF Assurances, société d'assurances mutuelle à cotisations variables, RCS Niort : 781 423 280 au profit de ses sociétaires, auprès des assureurs : **MAAF VIE**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 65 385 600 €, RCS Niort 337 804 819, pour les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie. N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 - Code APE 6511 Z. **MAAF Assurances SA**, société anonyme au capital social de 160 000 000 €, RCS Niort : 542 073 580 pour les risques Arrêt de Travail et Perte d'Emploi. N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z. Entreprises régies par le Code des Assurances. Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr

MAAF PRO
la référence qualité pro